Synthèse

Les statistiques de la MSA

Avril 2025

Prévisions démographiques et financières du régime des non-salariés agricoles

Période 2024 à 2028

Newten Dumanoir

RESUME ANALYTIQUE

Tendances prévisionnelles démographiques pour la période 2024 - 2028

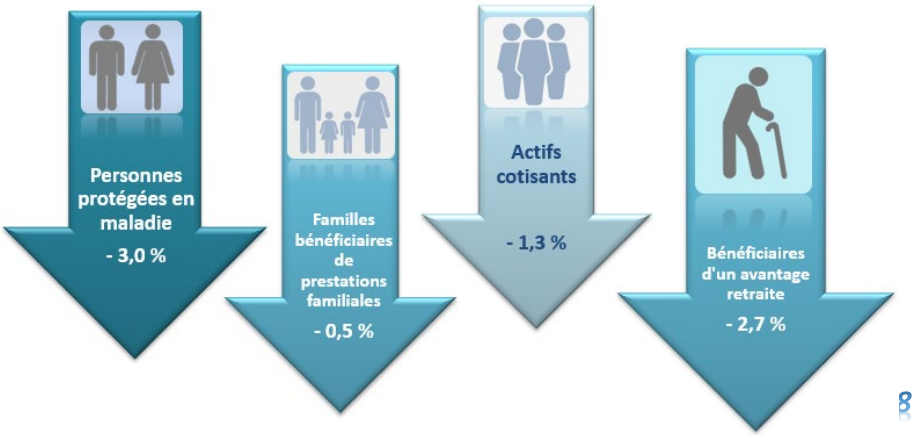

Les données financières présentées ci-dessous sont celles retenues par la Commission des comptes de la Sécurité sociale de septembre 2024. Elles n'intègrent pas les mesures prévues dans la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2025. Elles peuvent différer légèrement des prévisions réalisées par la MSA à l'été 2024.

Dépenses prévisionnelles 2024

16,9 milliards d'€ (+ 1,4 %)

Rythme annuel moyen (période) : + 0,7 %

> **Prestations légales : + 0,7 %**

> **Charges techniques : + 6,6 %**

> **Dotations aux provisions : + 9,5 %**

Recettes prévisionnelles 2024

17,1 milliards d'€ (+ 1,6 %)

Rythme annuel moyen (période) : + 1,2 %

> Cotisations sociales : + 7,3 %

> CSG : + 8,4 %

> ITAF : + 1,2 %

> Part compensation démographique sur les recettes : 15,5%

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
https://statistiques.msa.fr/

- **Directrice de la publication :** Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- **Responsable du département Synthèse :** David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- **Responsable du service Financement et gestion du risque :** Yannick Sevestre, sevestre.yannick@ccmsa.msa.fr
- **Rédactrice :** Newten Dumanoir, dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- **Diffusion :** Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Poursuite du recul démographique au régime des non-salariés agricoles

La **population non salariée protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation et d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités (un peu moins de la moitié étant protégée par le régime) ainsi que l'ensemble de leurs ayants droit respectifs. Jusqu'en 2028, les effectifs diminueraient en moyenne de 3,0 % par an. Cette baisse s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique vieillissante du régime avec des retraités âgés et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu *(tableau 1)*. Les effectifs d'ayants droits baisseraient également avec la désaffection du statut de collaborateur d'exploitation et compte tenu de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux en raison de la baisse de la population d'actifs et de l'âgé élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs des familles **bénéficiaires de prestations familiales** couverts par le régime seraient en baisse annuelle moyenne de 0,5 % jusqu'en 2028 *(tableau 1)*. Cette diminution serait liée d'une part au recul démographique de la population du régime, et d'autre part à la progression de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Dans ces situations, les familles ont alors la possibilité de choisir un autre régime d'affiliation pour leurs prestations familiales.

Les effectifs de **retraités** se dégraderaient en moyenne de 2,7 % par an jusqu'en 2028 *(tableau 1)*. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle s'explique par la structure démographique vieillissante du régime. En effet, entre deux et trois décès de retraité sont dénombrés pour une attribution de pension.

Les bénéficiaires de la **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** diminueraient en moyenne de 1,4 % par an jusqu'en 2028 *(tableau 1)*. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation.

Les effectifs de **cotisants** continueraient de diminuer au rythme annuel moyen de 1,3 % jusqu'en 2028. Les populations de chefs d'exploitation et d'entreprise baisseraient en moyenne de 1,0 % par an. Quant aux collaborateurs d'exploitation et aidants familiaux, leurs effectifs seraient en recul moyen respectivement de 11,1 % et de 0,9 % par an *(tableau 1)*.

Tableau 1

Effectifs et évolutions des populations du régime des non-salariés agricoles de 2023 à 2028

	Réalisation		Prévisions										Rythme annuel moyen 2024-2028
	2023		2024		2025		2026		2027		2028		
	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	**1 122 114**	**-3,3%**	**1 084 549**	**-3,3 %**	**1 051 771**	**-3,0%**	**1 020 839**	**-2,9%**	**990 320**	**-3,0%**	**962 519**	**-2,8%**	**-3,0%**
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	**74 127**	**-1,3%**	**73 834**	**-0,4%**	**73 471**	**-0,5%**	**72 932**	**-0,7%**	**72 538**	**-0,5%**	**72 111**	**-0,6%**	**-0,5%**
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	**1 174 497**	**-3,2%**	**1 142 833**	**-2,7%**	**1 110 677**	**-2,8%**	**1 079 729**	**-2,8%**	**1 051 797**	**-2,6%**	**1 023 985**	**-2,6%**	**-2,7%**
Bénéficiaires RCO (Métropole + DOM)	**643 891**	**-1,6%**	**633 294**	**-1,6%**	**623 684**	**-1,5%**	**615 337**	**-1,3%**	**608 784**	**-1,1%**	**599 035**	**-1,6%**	**-1,4%**
Cotisants NSA (hors DOM)	**429 423**	**-2,1%**	**423 411**	**-1,4%**	**417 483**	**-1,4%**	**412 056**	**-1,3%**	**407 111**	**-1,2%**	**402 226**	**-1,2%**	**-1,3%**
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	*421 270*	*-1,1%*	*416 657*	*-1,1%*	*412 069*	*-1,1%*	*408 247*	*-0,9%*	*404 759*	*-0,9%*	*401 241*	*-0,9%*	*-1,0%*
Dont collaborateurs d'exploitation	*18 175*	*-9,4%*	*16 790*	*-7,6%*	*15 111*	*-10,1%*	*13 432*	*-11,1%*	*11 753*	*-12,5%*	*10 074*	*-14,3%*	*-11,1%*
Dont aidants familiaux	*2 660*	*-5,1%*	*2 633*	*-1,0%*	*2 599*	*-1,3%*	*2 575*	*-0,9%*	*2 555*	*-0,8%*	*2 538*	*-0,7%*	*-0,9%*

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle.
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année.
- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement en juillet 2024 pour la période de prévision.

Des dépenses en hausse modérée de 0,7 % par an en moyenne sur la période

Les dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élèveraient à près de 16,9 milliards d'euros en 2024 *(graphique 1, tableau 2)*. Ce montant augmenterait en moyenne de 0,7 % par an pour atteindre plus de 17,3 milliards d'euros en 2028. Cette hausse s'expliquerait en grande partie par la hausse des montants de prestations qui représenteraient 87,2 % des dépenses du régime en 2024. L'augmentation des dépenses de la branche **maladie** dès 2024 contribuerait fortement à l'évolution globale du régime *(graphique 2)*.

Graphique 1

Montants de dépenses totales et de prestations du régime des non-salariés agricoles de 2023 à 2028

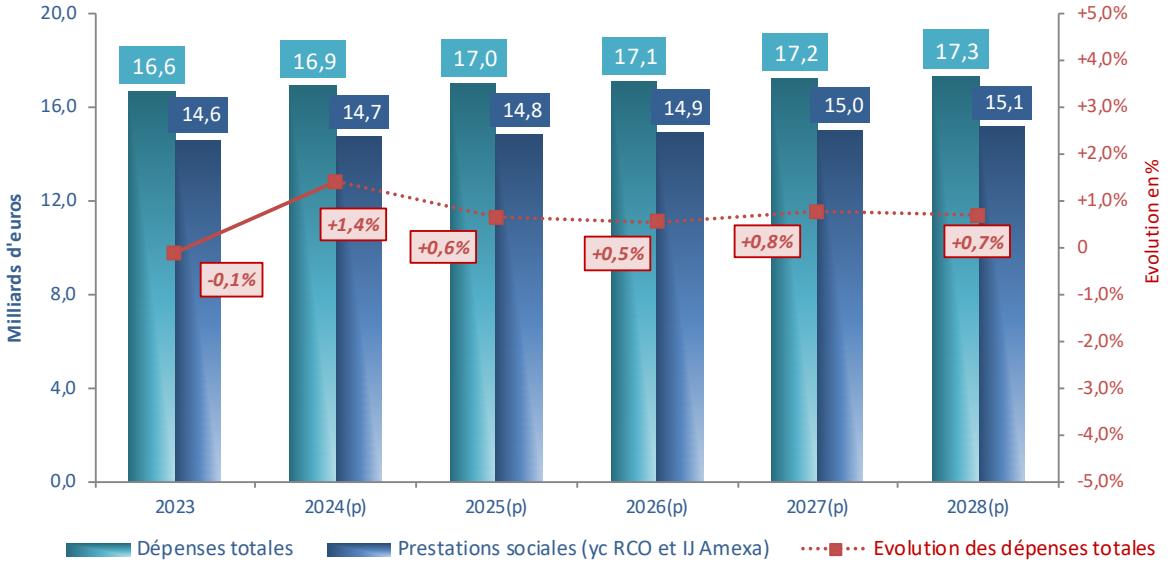

Source : MSA

En 2024, les montants versés au titre des prestations expliqueraient principalement l'évolution des dépenses totales du régime. L'augmentation des montants versés au titre des dotations aux provisions et des charges techniques expliquerait, dans une moindre mesure, l'évolution des dépenses totales du régime. Aussi, le montant des prestations versées se modérerait à jusqu'en 2028, ce qui expliquerait la stabilité du rythme annuel moyen sur la période *(tableau 2, graphique 3)*.

Tableau 2

Montants des principaux postes de dépenses du régime des non-salariés agricoles

Principaux postes de dépenses (Montants en millions d'euros)	2023	Prévision 2024			Rythme annuel moyen jusqu'en 2028
		Montant	Evolution	Contribution à l'évolution	
Prestations (y compris RCO et IJ AMEXA) (87,2 %) *	14 619,6	14 720,5	+0,7%	+0,6 point	0,0%
Charges techniques (2,5 %)	393,9	420,0	+6,6%	+0,2 point	+2,1%
Dotations aux provisions (7,2 %)	1 104,7	1 209,8	+9,5%	+0,6 point	+0,1 %
DEPENSES TOTALES	16 640,6	16 874,8	+1,4%	+1,4 point	+0,7%

(%) : Part dans les dépenses en 2024.

Source : MSA

Graphique 2

Contribution selon la branche à l'évolution du montant total des dépenses du régime des non-salariés agricoles

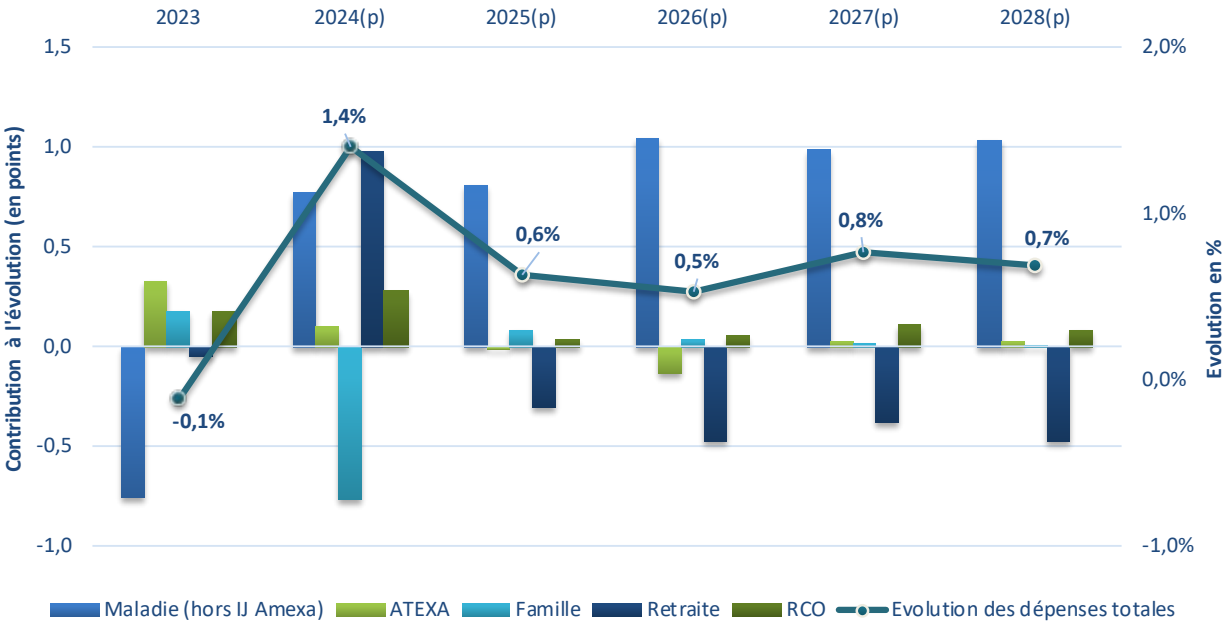

Source : MSA

Graphique 3

Contribution des différents postes à l'évolution du montant total des dépenses du régime des non-salariés agricoles

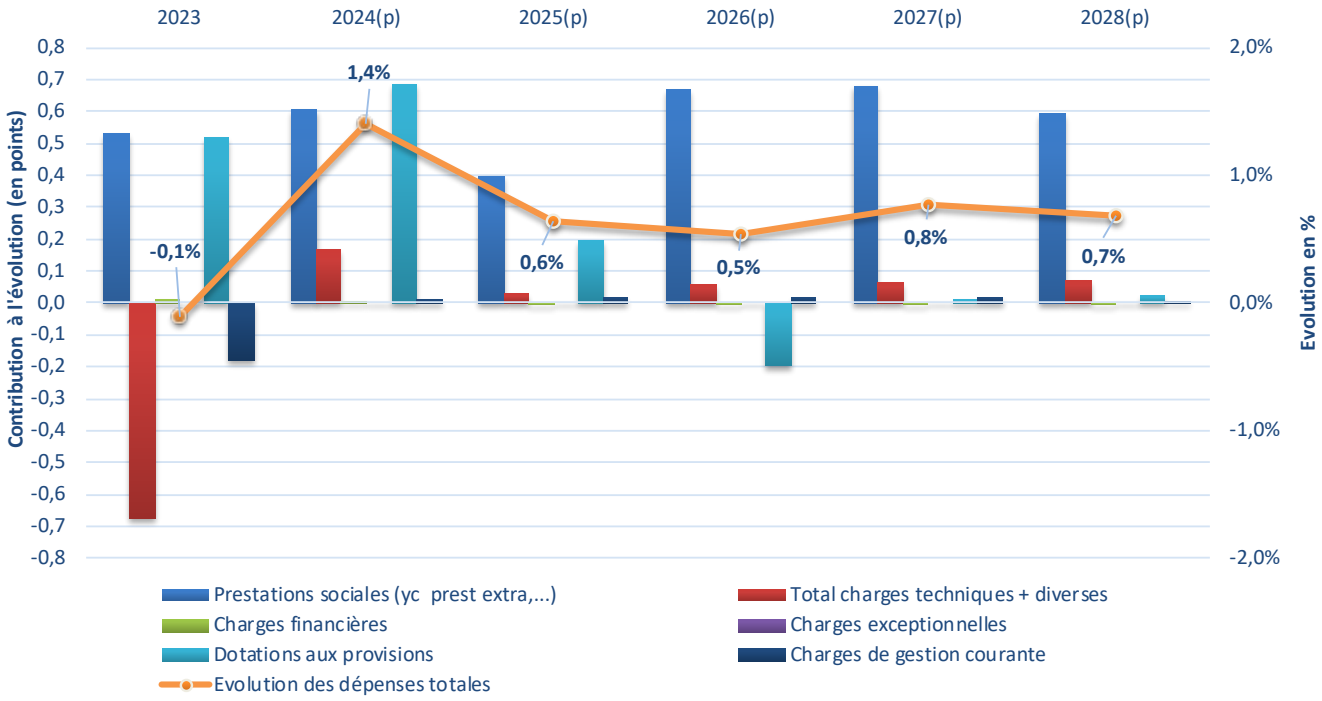

Source : MSA

Hausse moyenne de 0,5 % par an des montants des prestations versées

Le montant des prestations versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la retraite complémentaire obligatoire - RCO - et les indemnités journalières maladie - IJ Amexa) s'élèverait à plus de 14,7 milliards d'euros en 2024, en hausse de 0,7 %. Malgré l'effet des tendances démographiques baissières du régime, les dépenses seraient en augmentation moyenne de 0,5 % par an jusqu'en 2028. Cette hausse résulterait en grande partie de l'évolution positive des montants de prestations versées au titre de la branche **maladie** *(tableau 3, graphique 4)*.

Le montant des prestations légales de la branche **maladie-maternité-invalidité** versé en 2023 s'élève à plus de 6,1 milliards d'euros. En 2024, ce montant s'élèverait à près de 6,2 milliards d'euros, en hausse modérée de 0,4 %. En 2025, il augmenterait de 1,9 %. Au-delà, les évolutions seraient proches de 2,5 % *(tableau 3)*. Cette dynamique des dépenses s'explique principalement par un regain des soins de ville (dynamisme conséquent des médicaments dû aux innovations thérapeutiques) et ceux prodigués en établissements publics (croissance de l'activité, vieillissement de la population, innovations entre autres) malgré la tendance baissière des effectifs du régime et notamment le recul des effectifs protégés en maladie *(tableau 1)*.

Avec 71,3 millions d'euros en 2023, le montant des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** augmenterait de 5,6 % pour s'établir à 75,4 millions d'euros en 2024. Il augmenterait en moyenne de 0,9 % par an pour atteindre 78,9 millions d'euros en 2028 *(tableau 3)*. L'augmentation de 2024 est liée principalement aux fortes revalorisations de l'indemnité forfaitaire intervenues en avril 2023 (5,6 %) et avril 2024 (4,6 %). De 2025 à 2028, les versements d'IJ augmenteraient de 1,1 % en moyenne par an, sous les hypothèses d'une revalorisation de l'indemnité forfaitaire de 2 %.

Les prestations légales de la branche **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** d'un montant de 139,6 millions d'euros en 2023 atteindraient 149,7 millions d'euros en 2028, en progression annuelle moyenne de 1,2 %. Cette hausse s'explique essentiellement par une revalorisation des indemnités journalières et des rentes pour 2024 *(tableau 3)*.

Pour la branche **famille**, le montant versé aux bénéficiaires en 2023 s'élève à 532,7 millions d'euros (+ 5,9 %). En 2024, sous l'effet du recul des prestations extra-légales, il connaîtrait une baisse significative de 23,3 %, soit un montant de 408,5 millions d'euros *(tableau 3)*. La revalorisation soutenue de la Base Mensuelle de calcul des Allocations Familiales (BMAF ; + 3,4 % en moyenne annuelle) expliquerait le rythme annuel moyen de 1,0 % relatif aux montants des prestations versées en faveur des familles sur la période 2024-2028. Dès 2025, une hausse (+1,8 %) du montant des prestations sociales se poursuivrait sous l'effet des revalorisations de la BMAF et du Smic, de la hausse des effectifs du Complément de Mode de Garde (CMG) et de sa réforme.

Pour les prestations légales **retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 6,7 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2023 (- 0,4%). Ce montant diminuerait de 0,8 % en moyenne par an pour s'établir à plus de 6,5 milliards d'euros en 2028 *(tableau 3)*. En 2024, la population pensionnée non-salariée agricole poursuivrait sa diminution (-2,7%) *(tableau 1)* en raison de l'âge relativement avancé de ses bénéficiaires. En effet, en 2023, leur âge moyen, tout type de droits retraite confondus, est supérieur à 79 ans. Le nombre de nouveaux retraités ne compenserait pas le nombre de décès (en hausse en 2023) : ceux-ci leur seraient près de deux fois supérieurs. La mise en place de la réforme des retraites du 1er septembre 2023 a entrainé un décalage de départs à la retraite avec une anticipation des départs. Cette hypothèse est reconduite pour 2024.

Pour la branche **retraite complémentaire obligatoire (RCO)**, le montant des prestations, qui s'élève à plus de 1,0 milliard d'euros en 2023, devrait augmenter pour s'établir à près de 1,1 milliard d'euros en 2024, en hausse de 4,0 %. La diminution des effectifs bénéficiaires de RCO se poursuivrait sur la période 2025-2028. En 2024, les droits propres, qui représenteraient 90,6 % du total des dépenses RCO, augmenteraient de 2,6 % en un an, en raison de la revalorisation du 1er janvier 2024 payée rétroactivement en 2024. Le montant des droits dérivés augmenterait de 18,7 % en 2024. Cette hausse s'explique par l'évolution du nombre de bénéficiaires de ces prestations (+1,8%), ainsi que par la revalorisation de la valeur de service du point RCO (5,3%) prévue en 2024. L'effet structure est également positif, la traduction d'une hausse des montants moyens de droits gratuits de RCO de droits dérivés (à laquelle s'ajoute le paiement de la revalorisation 2023 payée rétroactivement en 2024).

Tableau 3

Montants et évolutions des prestations du régime des non-salariés agricoles de 2023 à 2028

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches	Réalisation 2023		Prévisions 2024		2025		2026		2027		2028		Rythme annuel moyen 2024-2028
	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	Effectifs	Evol.	
Maladie-maternité-invalidité (41,9%)*	6 141,0	+0,9%	6 166,7	+0,4%	6 283,3	+1,9%	6 449,3	+2,6%	6 604,5	+2,4%	6 770,3	+2,5%	+1,9%
Accident du travail et maladie professionnelle (1,0%)	139,6	+4,2%	141,2	+1,2%	143,3	+1,5%	145,3	+1,4%	147,4	+1,5%	149,7	+1,5%	+1,2%
Famille (2,8%)	532,7	+5,9%	408,5	-23,3%	415,7	+1,8%	423,9	+2,0%	427,5	+0,8%	430,0	+0,6%	+1,0%
Retraite (46,4%)	6 676,9	-0,4%	6 828,8	+2,3%	6 767,2	-0,9%	6 692,3	-1,1%	6 627,5	-1,0%	6 544,6	-1,3%	-0,8%
TOTAL PRESTATIONS LEGALES (régime de base) – (92,0%)	**13 490,3**	**+0,5%**	**13 545,3**	**+0,4%**	**13 609,5**	**+0,5%**	**13 710,8**	**+0,7%**	**13 807,0**	**+0,7%**	**13 894,6**	**+0,6%**	**+0,5%**
Retraite Complémentaire Obligatoire (7,5%)	1 057,9	+1,9%	1 099,8	+4,0%	1 101,2	+0,1%	1 112,0	+1,0%	1 131,0	+1,7%	1 144,3	+1,2%	+0,8%
Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles (0,5%)	71,3	+2,0%	75,4	+5,6%	76,8	+1,9%	77,4	+0,8%	78,1	+0,9%	78,9	+1,0%	+0,9%
TOTAL PRESTATIONS (avec RCO et IJ AMEXA)	**14 619,6**	**+0,6%**	**14 720,5**	**+0,7%**	**14 787,5**	**+0,5%**	**14 900,2**	**+0,8%**	**15 016,1**	**+0,8%**	**15 117,7**	**+0,7%**	**+0,5%**

(%) : Part dans les prestations en 2024 (avec RCO et IJ AMEXA) *Source : MSA*

Graphique 4

Contribution de chaque branche (hors IJ AMEXA) à l'évolution du montant total des prestations du régime des non-salariés agricoles

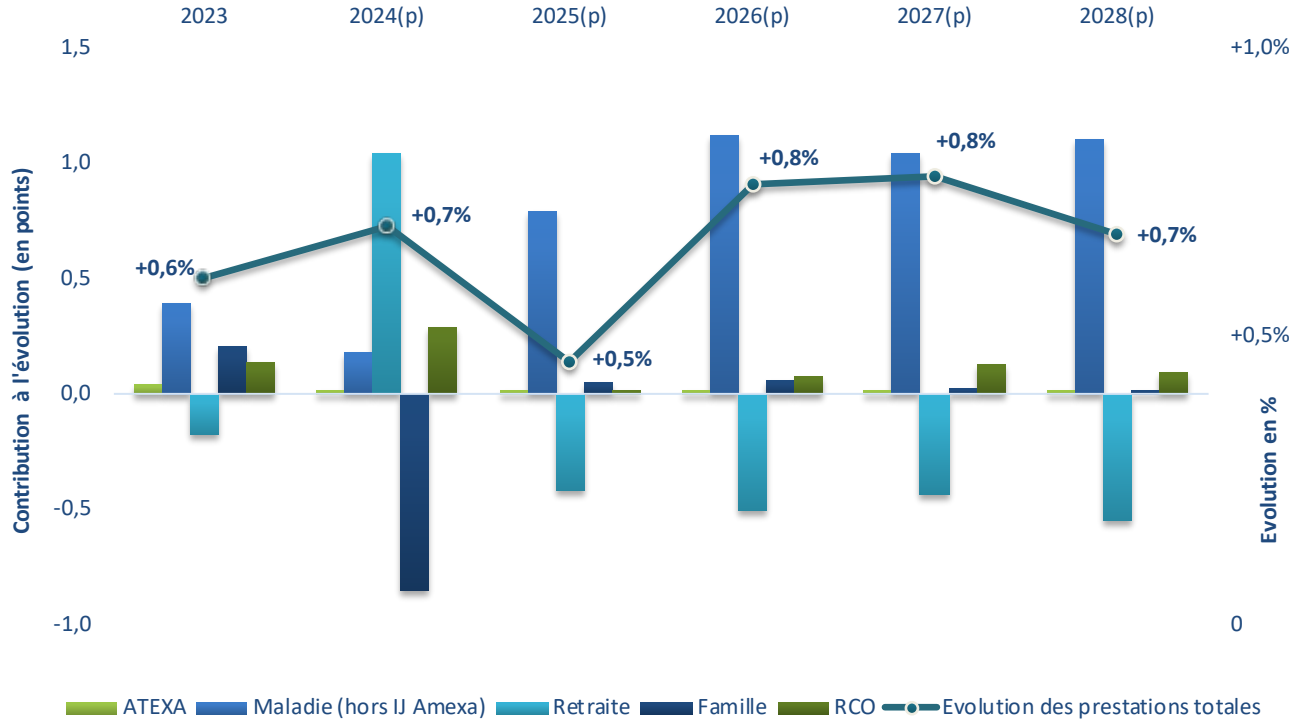

Source : MSA

Une hausse de recettes pour le régime des non-salariés agricoles avec l'augmentation des recettes fiscales affectée à l'ensemble des branches

Après versement du régime général au titre de l'équilibrage des soldes déficitaires des branches maladie et famille, les recettes s'élèveraient à près de 17,1 milliards d'euros en 2024 (+ 1,6 % en un an). Ce montant augmenterait en moyenne de 1,2 % par an pour atteindre près de 18,0 milliards d'euros en 2028 *(tableau 4, graphique 5)*. En 2024, la hausse des recettes résulterait en grande partie de la forte contribution du montant des cotisations sociales (+ 7,3 %) et de la croissance des droits de consommation sur les tabacs et les alcools (+ 1,2 %) *(tableau 4, graphique 6)*.

Estimé à plus de 4,7 milliards d'euros en 2023, le montant des impôts et taxes affectés, qui représente près de 28,0 % des recettes totales, augmenterait en moyenne de 1,5 % par an jusqu'en 2028 et les cotisations sociales de 0,8 % (tableau 4).

Les recettes perçues au titre de la Contribution sociale généralisée (CSG) serait ainsi en hausse de 8,4 % en 2024 mais avec un rythme annuel moyen de - 5,1% sur la période de prévision. A noter que le régime reçoit désormais le montant de la CSG acquitté par ses propres cotisants alors qu'il recevait jusqu'en 2015 une part forfaitaire du produit total de CSG maladie.

En 2024, les recettes du régime des non-salariés sont également constituées à 15,5 % du montant de la compensation démographique vieillesse qui s'élèverait à plus de 2,6 milliards d'euros. L'amélioration du ratio entre retraités et cotisants traduit une baisse plus rapide des bénéficiaires de pensions vieillesse que celle des effectifs de cotisants. Elle entraînerait une diminution des montants perçus au titre de la compensation démographique vieillesse (- 0,7 % en moyenne annuelle) *(tableau 4)*.

Le montant des cotisations sociales progresserait 7,3 % en 2024 sous l'effet d'une assiette brute de cotisations dynamique (l'assiette brute totale est en forte progression de 8,4 %), malgré un recul des effectifs de cotisants du régime.

Graphique 5

Montants de recettes totales et de cotisations sociales du régime des non-salariés agricoles de 2023 à 2028

(Après transferts d'équilibrage du régime général-RG)

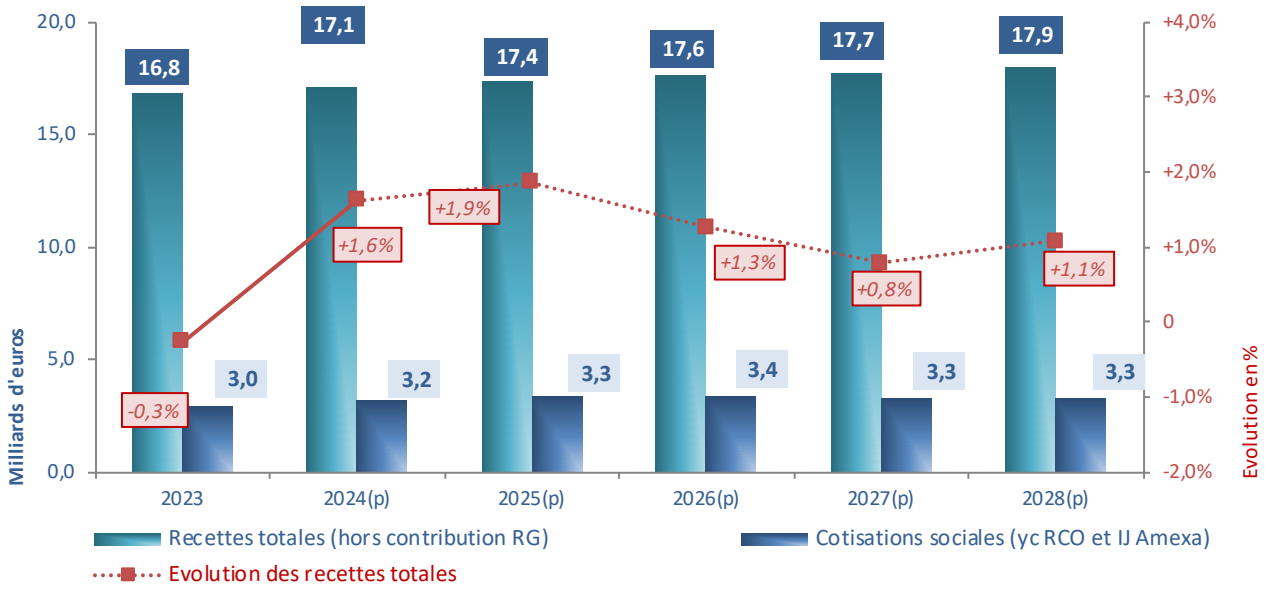

Source : MSA

Tableau 4

Montants des principaux postes de recettes du régime des non-salariés agricoles

Principaux postes de recettes (montants en millions d'euros)	2023	Prévision 2024			Rythme annuel moyen 2024- 2028
		Montant	Evolution	Contribution à l'évolution	
Cotisations sociales (18,6 %)	2 953,9	3 168,7	+7,3%	+1,3 point	+0,8%
Compensation démographique vieillesse (15,5 %)	2 605,6	2 649,5	+1,7%	+0,3 point	-0,7%
Contribution sociale généralisée (CSG) (3,2%)	508,8	551,3	+8,4%	+0,3 point	-5,1%
Impôts et taxes affectés (27,9 %)	4 713,2	4 769,0	+1,2%	+0,3 point	+1,5%
...					
RECETTES TOTALES	**16 797,7**	**17 070,2**	**+1,6%**	**+1,6 point**	**+1,2%**
Contribution du régime général	*4 389,4*	*4 299,1*	*-2,1%*	*-0,5 point*	*+3,4%*

(%) : Part dans les recettes en 2024.

Source : MSA

Graphique 6

Principales contributions selon le poste à l'évolution du montant total des recettes du régime des non-salariés agricoles

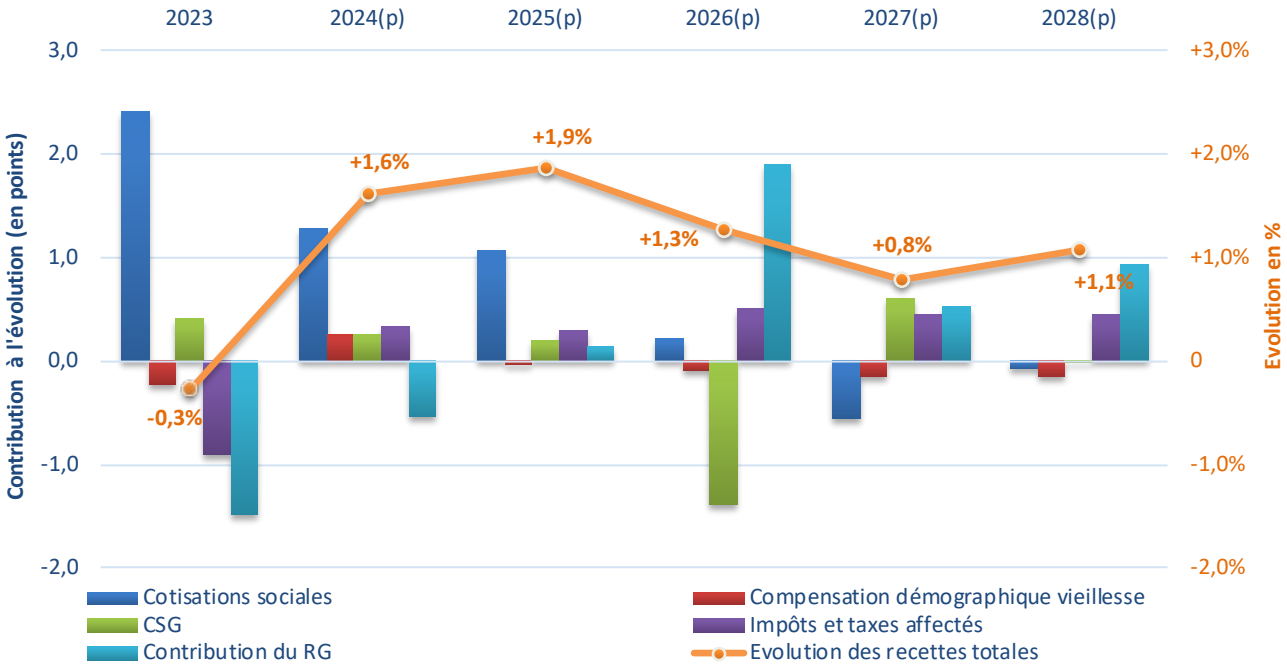

Source : MSA

Graphique 7

Contribution selon la branche à l'évolution du montant total des recettes du régime des non-salariés agricoles

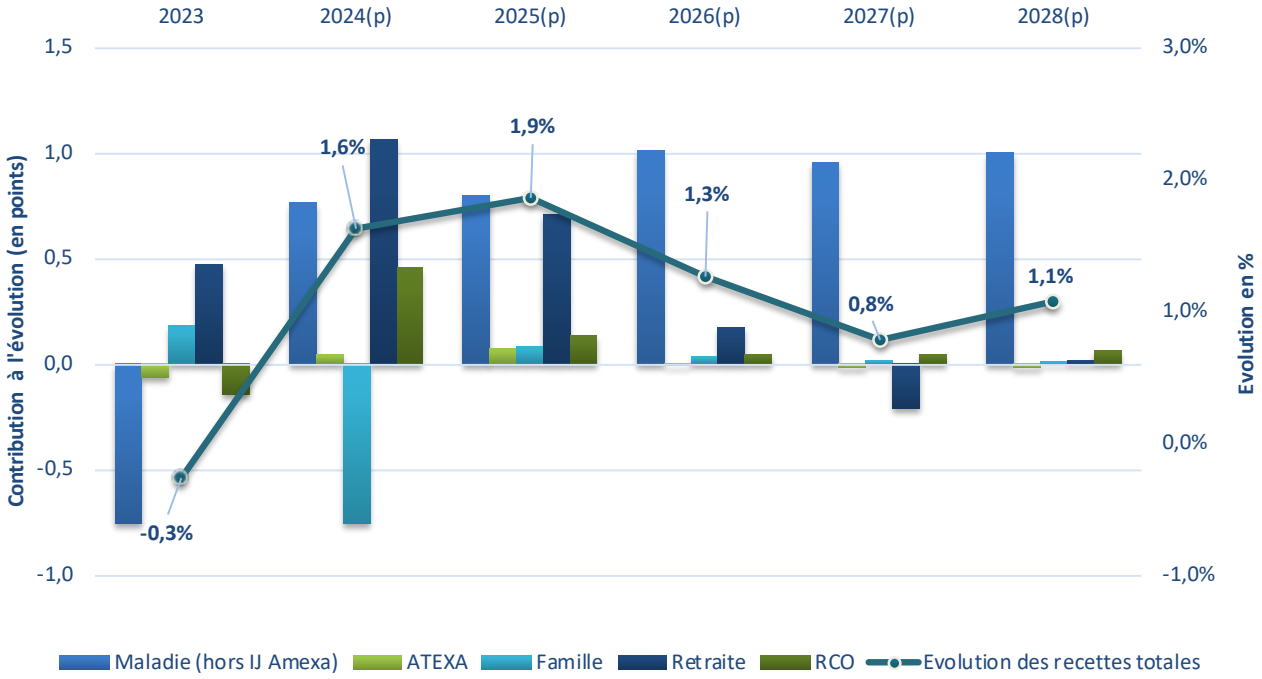

Source : MSA

En 2024, la situation financière du régime s'améliorerait et le besoin de financement se réduirait

Avec une hausse des recettes et des dépenses (respectivement + 1,6 % et + 1,4 %), le solde du régime des non-salariés agricoles s'améliorerait en 2024 *(graphique 8)*. Ainsi, le besoin de financement du régime se réduirait légèrement en 2024. Après un total de près de 4,4 milliards d'euros en 2023, et le transfert du Régime général (RG) en 2024 atteindrait près de 4,3 milliards d'euros dont 4,0 milliards pour la branche **maladie** et plus de 300 millions d'euros pour la branche **famille** afin d'équilibrer le solde de ces deux branches[1] *(tableau 5)*.
Le résultat net du régime résulte du solde cumulé des branches **retraite**, **Atexa**, **IJ Amexa** et **RCO**. Ainsi, après 157 millions d'euros en 2023, le résultat du régime atteindrait un montant positif de 195,5 millions d'euros en 2024. Ce résultat est imputable aux branches **retraite** et **RCO** ; les branches **Atexa** et **IJ Amexa** étant déficitaires *(graphique 8)*.

Tableau 5

Montant des transferts entre le régime général (RG) et le régime des non-salariés agricoles de 2023 à 2028

Régime des non-salariés agricoles Toutes branches (Montants en millions d'euros)	2023	Prévisions				
		2024	2025	2026	2027	2028
Maladie - Intégration Cnam	+ 3 963,1	+ 3 989,4	+ 4 009,9	+ 4 327,1	+ 4 409,6	+ 4 567,3
Famille - Intégration Cnaf	+ 426,3	+ 309,7	+ 312,2	+ 323,2	+ 334,3	+ 343,2
TOTAL INTEGRATION RG	+ 4 389,4	+ 4 299,1	+ 4 322,1	+ 4 650,3	+ 4 743,9	+ 4 910,5

Source : MSA

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole.

Graphique 8

Résultat net du régime de 2023 à 2028

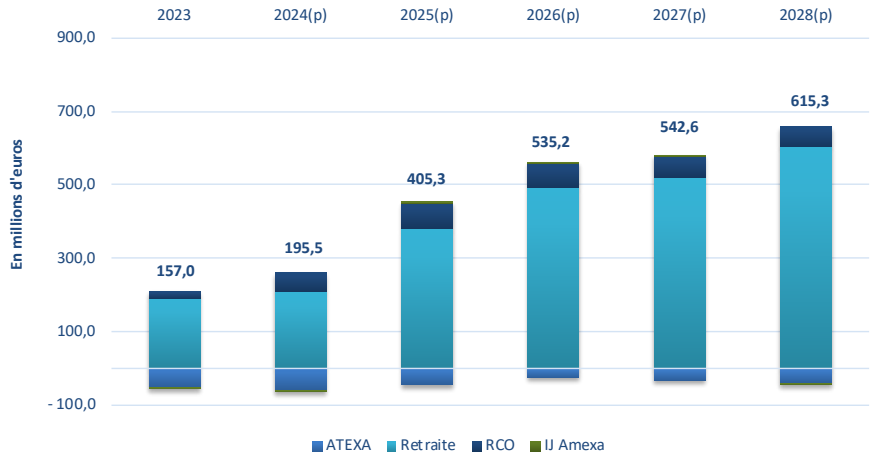

Source : MSA

1 - Au régime des non-salariés agricoles, les branches maladie et famille sont intégrées financièrement dans les comptes du régime général : Voir encadré « Données » en fin de document.

Les hypothèses macro-économiques

La direction de la Sécurité sociale (DSS) transmet aux organismes de Sécurité sociale les hypothèses macro-économiques qui sont intégrées dans les prévisions financières de l'ensemble des régimes.

Principales hypothèses macro-économiques pour la période 2024-2028

Evolution annuelle moyenne	Hypothèses d'évolution				
	2024	2025	2026	2027	2028
Prix hors tabac	+2,1%	+1,7%	+1,8%	+1,8%	+1,8%
Revalorisation des pensions et invalidité vieillesse, du minimum contributif et des indemnités en capital (au 1er octobre)	+5,3%	+2,4%	+1,7%	+1,7%	+1,8%
Revalorisation des pensions d'invalidité maladie, de la majoration tierce personne et des rentes (au 1er avril)	+5,3%	+2,4%	+1,7%	+1,7%	+1,8%
Revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (au 1er avril)	+4,6%	+2,0%	+1,7%	+1,8%	+1,8%
Salaire Minimum interprofessionnel de croissance (au 1er janvier)	+2,5%	+1,7%	+1,6%	+1,8%	+1,9%
Plafond de la sécurité sociale (au 1er janvier)	+5,4%	+1,6%	+2,3%	+2,6%	+2,4%

Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole réalise des prévisions démographiques et financières.

La direction des statistiques, des études et des fonds (DSEF) y participe en réalisant les prévisions des prestations légales, des cotisations et allègements généraux.

Les données financières, utilisées dans cette synthèse, sont celles retenues par la CCSS de septembre 2024 et elles portent sur une période de cinq ans, i.e. 2024-2028. Elles peuvent différer légèrement de celles produites par la CCMSA avant la CCSS. Ces prévisions financières n'intègrent ni les mesures prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, qui n'a pas encore eu lieu à la date de rédaction de ce document, ni les mesures d'économie en maladie à partir de 2025.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite, la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux volets supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières des exploitants agricoles (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent la métropole et les départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. L'éventuel déficit de la branche maladie du régime des non-salariés agricoles est donc à la charge du régime général qui équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre ». Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles :

Amexa	: Assurance maladie des non-salariés agricoles
Atexa	: Accident du travail des non-salariés agricoles
BMAF	: Base mensuelle des allocations familiales
CCSS	: Commission des comptes de Sécurité Sociale
Cnaf	: Caisse nationale des allocations familiales
Cnam	: Caisse nationale d'assurance maladie
CSG	: Contribution sociale généralisée
CSPSA	: Conseil Supérieur des Prestations Sociales Agricoles
DSEF	: Direction des statistiques, des études et des fonds
DOM	: Département d'outre-mer
DSS	: Direction de la sécurité sociale
IJ Amexa	: Indemnités journalières maladie des exploitants agricoles
NSA	: Non-salarié agricole
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
RG	: Régime général